

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

197-07-2010

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 187 455,97 \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de juin 2010 pour une somme de 178 755,31 \$.

3.2 Facture de l'entreprise Automation R.L. Inc.

Considérant la facture 4651 de l'entreprise Automation R.L. Inc concernant un appel de service effectué le 2 juin 2010 et ce, pour un montant de 665,68 \$ taxes incluses;

198-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payée la facture 4651 de l'entreprise Automation R.L. Inc. au montant de 665,68 \$.

3.3 Facture de la firme FBL

Considérant la résolution numéro 021-01-2010;

Considérant les nouvelles obligations gouvernementales relatives à la vérification comptable;

Considérant que la facture s'élève à un montant de 8 008,48\$ incluant les taxes;

199-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payée la facture numéro 538725 à la firme FBL au montant de 8 008,48\$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Période de questions (20 minutes)

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

4.2 Budget révisé

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, procède au dépôt du budget révisé. Madame Bossé explique les principaux changements qu'elle suggère en rapport avec le budget 2010 adopté en décembre 2009 ainsi que les conséquences de l'adoption du budget révisé qu'elle soumet.

200-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le budget révisé soit adopté tel que déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

4.3 Adoption des états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport des états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Les membres du conseil en prennent connaissance.

201-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient adoptés les états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Upton tel que déposé;

4.4 Approbation du budget 2010 pour l'O.M.H.

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le budget de l'O.M.H. pour l'année 2010.

202-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit approuvé, tel que déposé, le budget 2010 de l'O.M.H.;

Que soit versée à l'O.M.H. la quote-part municipale au montant de 3 802,00 \$.

4.5 Décompte projet Morphan

Ce point est retiré de l'assemblée.

4.6 Tournée d'information sur les contrats municipaux

Considérant les modifications au *Code municipal du Québec* concernant l'octroi de contrats;

Considérant qu'une tournée d'information s'adressant aux élus municipaux s'arrêtera à Sainte-Hélène-de-Bagot le 21 octobre 2010;

Considérant les coûts d'inscription de 25,00 \$ par participant;

203-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que tous les élus participent à cette tournée de formation;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à défrayer les coûts d'inscription et tous les frais relatifs à cette participation à la tournée d'information sur les contrats municipaux.

4.7 Plan d'intervention des infrastructures

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention des infrastructures afin d'établir une démarche systématique permettant de prioriser les interventions à effectuer en optimisant les investissements;

Considérant que ce plan d'intervention est requis aux fins de la préparation de la programmation des travaux pour la taxe d'assise 2010-2013;

204-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à inviter les firmes Teknika-HBA, Aquatech, Consumaj et CPR à soumissionner pour l'élaboration d'un plan d'intervention des infrastructures.

4.8 Demande de monsieur Guy Grandé

Considérant la demande de monsieur Guy Grandé concernant la pollution par le bruit qui sévit sur la route 116 soit par l'arrêt obligatoire installé par le ministère des Transports à l'intersection du 20^{ième} Rang, soit par l'utilisation de freins Jacob par les camionneurs, soit par le sifflement du train;

Considérant les démarches entreprises par madame Cynthia Bossé, directrice générale, auprès des différentes autorités habilitées à résoudre ledit problème de pollution par le bruit;

Considérant qu'une surveillance accrue concernant le bruit des motocyclettes et autres véhicules à moteur a déjà été entreprise par la Sûreté du Québec;

Considérant qu'une demande de signalisation interdisant l'utilisation des freins Jacob a été faite auprès du ministère des Transports et que madame Cynthia Bossé est toujours dans l'attente d'une réponse favorable;

Considérant que l'arrêt du sifflement du train oblige la Municipalité à installer des barrières de sécurité et que des frais viagers d'un minimum de 500,00 \$ par mois seraient facturés à la Municipalité pour l'intersection du 20^{ième} Rang;

205-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que toutes les demandes de monsieur Guy Grandé et les démarches entreprises par madame Bossé relatives à cette demande soient acceptées à l'exception de la demande pour l'arrêt du sifflement du train et de l'installation des barrières de sécurité pour la voie ferrée à la hauteur du 20^{ième} Rang.

4.9 26^{ième} colloque annuel de l'ADMQ

Considérant la tenue du 26^{ième} colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu, jeudi le 2 septembre 2010 à Granby;

Considérant qu'un atelier concernant la gestion des projets d'infrastructures sera offert;

Considérant que la participation à ce colloque inclus le repas du midi et qu'elle s'élève à un montant de 100,00 \$;

206-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale, participe à ce colloque pour un montant de 100,00 \$ plus les frais de déplacement.

4.10 Dépôt du rapport annuel 2009-2010 de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport annuel de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.11 Deuxième versement de la quote-part pour la bibliothèque municipale

207-07-2010

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit versé la deuxième tranche de la quote-part, au montant de 2 125,00 \$ à la bibliothèque municipale et que madame Cynthia Bossé, soit autorisée à en effectuer le paiement.

4.12 Équipement électrique remplacé à l'usine de filtration

Considérant que la Municipalité a procédé au changement de son équipement électrique à l'usine de filtration;

Considérant que l'entreprise G.A. Beaudry offre à la Municipalité un montant de 150,00 \$ pour se porter acquéreur de l'équipement désuet;

Considérant que le matériel demeure entreposé au garage municipal et qu'il ne peut être réutilisé;

208-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la vente de l'équipement soit annoncé dans la prochaine édition du Bavard;

Que soit acceptée la meilleure offre qui sera soumise.

4.13 Réclamation de l'entreprise 9208-9416 Québec inc.

Considérant que la banderole pour la Foire de l'Environnement avait été initialement installée sur la Route 116, à la hauteur de l'entreprise 9208-9416 Québec inc.;

Considérant que l'entreprise 9208-9416 Québec inc. nous réclame un montant de 773,19 \$, taxes incluses, pour la réparation du mât électrique, lequel travail a été effectué par l'entreprise Plante Électrique 2001;

Considérant que le lendemain de l'installation, la région a connu des vents violents;

Considérant que l'entreprise 9208-9416 Québec inc. ont procédé à la réparation sans que les autorités municipales puissent constater les dégâts;

209-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la réclamation de l'entreprise 9208-9416 Québec inc. soit refusée.

4.14 Fermeture de la marge de crédit

Considérant que la Municipalité possède une marge de crédit et qu'à ce jour, elle est inutilisée et qu'elle entraîne des frais administratifs;

Considérant qu'en fermant la marge de crédit, sur résolution du conseil, celle-ci peut être réouverte, au besoin, dans un délai de 48 heures;

210-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à procéder à la fermeture de la marge de crédit présentement inutilisée.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Embauche de monsieur Alexandre Landry à titre de pompier à temps partiel

Considérant que le service incendie doit embaucher des pompiers à temps partiel;

Considérant la candidature de monsieur Alexandre Landry pour combler un des postes de pompiers à temps partiel;

Considérant que le candidat possède une attestation d'étude collégiale en sécurité incendie;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie de procéder à l'embauche de monsieur Landry à titre de pompier à temps partiel;

211-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit embauché monsieur Alexandre Landry à titre de pompier à temps partiel.

5.2 Embauche de monsieur Tommy Turbide à titre de pompier à temps partiel

Considérant que le service incendie doit embaucher des pompiers à temps partiel;

Considérant la candidature de monsieur Tommy Turbide pour combler un des postes de pompiers à temps partiel;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie de procéder à l'embauche de monsieur Turbide à titre de pompier à temps partiel;

212-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Larocque, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit embauché monsieur Tommy Turbide à titre de pompier à temps partiel.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2010

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois de juin 2010 pour une somme de 33 350,00 \$ plus les taxes;

213-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Qu'un budget de 9 850,00 \$ plus les taxes soit accordé pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy;

Que soient retirés les travaux de réparation de l'affaissement du rang Deslauriers sauf pour le nettoyage du fossé qui devra être fait;

Qu'un montant de 375,00 \$ soit ajouté au budget de monsieur Sansoucy afin que soit installé un support sur le camion de la voirie afin d'y installer une lumière de signalisation.

6.2 Résultat de l'appel d'offres 2010-005 concernant l'entretien des chemins d'hiver, déneigement, déglacage des chaussées pour le secteur rural de la Municipalité

Considérant l'appel d'offre publié sur le « Système électronique d'appel d'offres » concernant l'entretien des chemins d'hiver, déneigement, déglacage des chaussées pour le secteur rural de la Municipalité;

Considérant que les résultats sont les suivants :

Entreprise	Montant
Transport M. Lapalme	58 353,54 \$
Transport S. Girard	43 033,60 \$
Excavation F. Paquette	72 124,31 \$

Considérant que la soumission de l'entreprise Transport S. Girard, après vérification, s'avère être la plus basse et qu'elle est conforme;

214-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que l'entreprise Transport S. Girard soit retenue pour l'appel d'offres 2010-005 concernant l'entretien des chemins d'hiver, déneigement, déglacage des chaussées pour le secteur rural de la Municipalité et ce, pour un montant de 43 033,60 \$ taxes incluses.

6.3 Achat de la tondeuse pour le service des travaux publics

Ce point est retiré de l'assemblée et reporté au budget 2011.

6.4 Règlement 2010-205 modifiant le règlement 2003-117 afin de revoir les dispositions relatives aux ponceaux

ATTENDU QU'il ya lieu de revoir les dispositions relatives à la longueur des ponceaux en fonction des usages;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière de ce conseil du 1^{er} juin 2010;

215-07-2010

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers qu'un règlement portant le numéro 2010-205 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2003-117 afin de revoir les dispositions relatives aux ponceaux » soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1:

L'article 5 du règlement 2003-117 intitulé « Ponceau d'entrée » est modifié pour remplacer le texte de l'alinéa « D. » par le texte suivant :

« D. Les ponceaux d'entrée devront avoir une longueur :

- a) D'au plus 10 mètres dans le cas d'un usage résidentiel;
- b) D'au moins 8 mètres et d'au plus 21,5 mètres dans le cas d'un usage agricole;
- c) D'au moins 8 mètres et d'au plus 12 mètres dans le cas d'un usage commercial et d'un usage industriel. ».

Article 2: Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Récupération de batteries de voitures

Considérant que la Municipalité est désireuse d'offrir des voies facilitant la récupération pour l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, au sein même de la Municipalité;

Considérant les démarches de madame Lyne Loiselle, auprès d'une entreprise de récupération de batteries de voitures, qui offre le service de récupération et de prêt du bac de recyclage et ce, gratuitement;

Considérant qu'un montant sera remis à la Municipalité, par l'entreprise, selon le poids et le prix du marché du plomb;

216-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Qu'un bac de récupération soit installé à l'intérieur du garage municipal;

Qu'un horaire de récupération soit établi en fonction des employés municipaux pour la récupération des batteries de voiture à raison d'un jour par mois;

Que la Municipalité publicise par le biais de son Bavard, le fait qu'elle récupère les batteries de voitures.

7.2 Récupération d'ampoules fluocompactes et des contenants de peinture

Considérant qu'un projet d'entente entre Laurentide Re-Source et la Municipalité a été soumis afin qu'elle puisse se prévaloir gratuitement de bacs de récupération pour la peinture et les fluocompactes;

Considérant que certaines règles doivent être respectées afin que la Municipalité puisse profiter du service de récupération des contenants de peinture et d'ampoules fluocompactes, notamment, rendre sécuritaire et d'accès limité l'endroit où sera installé le bac de récupération de peinture;

Considérant qu'une formation adéquate fait partie intégrante des conditions à respecter afin de devenir fournisseur de contenants de peinture et autres matières dangereuses de l'entreprise Laurentide Re-Source inc. et que les coûts de cette formation, d'une durée de 6 heures s'élèvent à un montant de 600,00 \$ plus 0,40 \$ du kilomètre et ce, pour un groupe maximum de 15 employés;

Considérant que le service est déjà offert dans la région aux résidents d'Upton;

217-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité n'entreprene pas les démarches avec Laurentide Re-Source inc.

7.3 Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

Considérant que le contrat de fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable vient à échéance;

218-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale à rédiger l'appel d'offres concernant la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

Que madame Cynthia Bossé soit autorisée à retenir les services d'un professionnel si requis;

Que l'appel d'offres soit fait par invitation.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de commandite du club FADOQ

Considérant que le club FADOQ organise le 11 août 2010 leur « fête au village » visant à faire de cette rencontre, une rencontre multigénérationnelle;

Considérant que pareil évènement favorise l'échange entre les citoyens et les citoyennes d'Upton;

Considérant que par la même occasion, les organisateurs souligneront l'anniversaire de madame Malvina Lemay qui aura 101 ans;

Considérant que le Club FADOQ souhaite une contribution financière de la par de la Municipalité;

Considérant la nouvelle politique concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité et que déjà la gratuité de la salle est accordée pour le Club FADOQ;

219-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que cette demande du club FADOQ soit refusée.

8.2 Demande de commandite de mesdames Louise Caron et Pierrette Cournoyer

Considérant la demande de mesdames Louise Caron et Pierrette Cournoyer, qui souhaitent faciliter l'accès au nouveau sport qu'est le Nawatobi en offrant à la jeune population des équipements nécessaires à la pratique du sport;

Considérant que déjà, trois jeunes de notre municipalité se sont démarqués dans la pratique de leur sport remportant quelques honneurs;

Considérant que la pratique de ce sport nécessite pour équipement, un tremplin dont le coût d'achat représente une somme de 250,00 \$;

Considérant que madame Louise Caron demande à la Municipalité, un montant de 400,00 \$ afin d'offrir à d'autres jeunes et moins jeunes, la possibilité de pratiquer ce sport qui gagne en popularité;

220-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'une demande soit faite auprès du Regroupement Récréatif d'Upton afin de vérifier la possibilité que le matériel puisse être acheté par lui.

8.3 Soumission pour le système de son du Centre Communautaire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2010

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2010 est déposé et tous les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande de monsieur Bertrand Miclette

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.3 Adoption du règlement 2010-204 concernant le nombre de bâtiments accessoires par terrain

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de fixer le nombre maximal de bâtiments accessoires résidentiels par terrain et d'en revoir la superficie maximale ;

Attendu que le contenu du présent règlement a fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (Réf. : CCU-2010-288) ;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 4 mai 2010;

Attendu que lors de la tenue du registre référendaire, il n'y a eu aucune signature pour demander la participation à un référendum;

221-07-2010

En conséquence il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2010-204 soit adopté tel que rédigé.

10. DIVERS

10.1 Demande du centre Toxi-Co-Gîtes

Considérant la demande du Centre Toxi-Co-Gîtes concernant l'utilisation du stationnement du centre communautaire pour tenir une vente de garage les 23, 24 et 25 juillet prochain afin d'amasser des fonds pour subvenir au bon fonctionnement du centre;

Considérant les coûts de 15,00 \$ pour le permis de vente de garage qui seront défrayés par le centre;

222-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande du centre Toxi-Co-Gîtes soit acceptée.

10.2 Soumission pour le remplacement du débitmètre défectueux à la sortie du filtre #1

Considérant qu'il faut procéder au remplacement du débitmètre défectueux à la sortie du filtre #1;

Considérant la soumission de l'entreprise Vision Instrumentation au montant de 2 097,36 \$ plus les taxes pour le remplacement du débitmètre;

223-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à procéder à l'achat du débitmètre de l'entreprise Vision Instrumentation au montant de 2 097,36 \$ plus les taxes.

10.3 Résultat des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des montées et de certaines rues en 2010-2011

Considérant l'appel d'offres 2010-006 concernant l'entretien, le déneigement et le déglacage des montées et de certaines rues en 2010-2011;

Considérant que les résultats sont les suivants :

Entreprise	Montant (taxes incluses)
Ferme J.F. Martin SENC	21 071,51 \$
Excavation Sylvain Plante	18 060,00 \$
Irrigation Marcel Girard & Fils	14 109,37 \$

Considérant que la soumission d'Irrigation Marcel Girard & Fils est la plus basse et qu'elle est conforme;

224-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Irrigation Marcel Girard & Fils pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des montées et de certaines rues en 2010-2011 pour un montant de 14 109,37 \$ taxes incluses.

10.4 Nomination de monsieur Benoît Gauthier

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.5 Lettre d'appui pour la Société Culturelle du Lys inc.

Considérant que la Société Culturelle du Lys inc. joue un rôle important dans notre développement culturel et touristique;

Considérant que la Société Culturelle du Lys inc. désire rajeunir son matériel de conception afin de répondre aux critères requis pour élargir son auditoire cible et ainsi intéresser la clientèle plus âgée;

Considérant la demande de la Société Culturelle du Lys inc. auprès du Pacte rural de la MRC d'Acton afin d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du projet;

Considérant que des lettres d'appui sont nécessaires pour que la demande soit présentée auprès du Pacte rural de la MRC d'Acton;

Considérant que le Théâtre de la Dame de Cœur est un moteur culturel très riche pour la Municipalité;

225-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit appuyée la demande de la Société Culturelle du Lys inc.;

Que la présente résolution soit transmise à la Société Culturelle du Lys inc. ainsi qu'à la MRC d'Acton.

10.6 Demande de l'Association Dystrophie musculaire Canada

Ce point est retiré de l'assemblée.

10.7 Paiement à Morphan pour les honoraires professionnels

226-07-2010

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient remboursés à Morphan, les honoraires

professionnels de la firme Teknika HBA, pour la partie attribuable à la Municipalité concernant les travaux sur la rue de la Promenade pour un montant de 736,87 \$.

10.8 Entente d'aide mutuelle des services incendies

Considérant que l'entente d'aide mutuelle des services incendies avec Saint-Liboire et Sainte-Hélène-de-Bagot doit être révisée celle-ci, ne reflétant plus les coûts réels d'une intervention;

227-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Qu'une demande soit adressée aux conseils municipaux de Saint-Liboire et Sainte-Hélène-de-Bagot afin que soit revue l'Entente d'aide mutuelle des services incendies;

Que la présente résolution soit acheminée à monsieur Denis Chabot, maire de la municipalité de Saint-Liboire, à monsieur Yves Petit, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot et à monsieur Yves Ricard, directeur du service de sécurité incendie d'Upton.

10.9 Achat de drapeaux pour la salle du conseil

Considérant qu'il y a lieu de procéder au changement des drapeaux au bureau municipal;

228-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères** que soient achetés et installés les drapeaux de la Municipalité, du Québec et du Canada ainsi que des supports pour installer à la salle du conseil;

Que soient retirés les drapeaux installés sur le mât localisé en cour avant de la mairie.

10.10 Installation des fenêtres à la bibliothèque

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation des fenêtres à la bibliothèque municipale;

229-07-2010

En conséquence **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé mandate un entrepreneur pour l'installation des fenêtres à la bibliothèque municipale.

10.11 Puits no. 1

Considérant la nécessité de réhabiliter le puits no. 1;

Considérant la soumission de la firme Laforest Nova Aqua au montant de 22 572,25 \$, taxes incluses, laquelle prévoit les ouvrages suivants :

Mobilisation et démobilitation au site;
Retrait des équipements de pompage;
Vérification de la capacité initiale du puits;
Injection d'eau à haute pression avec aspiration d'eau par injection d'air;
Vérification de la capacité finale;
Inspection par caméra;
Réinstallation des équipements de pompage;
Compilation et rédaction d'un avis technique;
Main d'œuvre.

230-07-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandatée la firme Laforest Nova Aqua pour la réalisation des travaux de réhabilitation du puits no. 1 et ce, pour un montant de 22 572,25 \$ taxes incluses;

Que cette somme soit imputée au surplus accumulé non affecté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de juin 2010.

231-07-2010

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et est résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2010.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

232-07-2010

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 21 heures 45 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.